

Séance Officielle du 08 juillet 2014

**DÉLIBÉRATION N°190/2014**

**TARIFS DE LA PATINOIRE TERRITORIALE – COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION  
N°296/2012 DU 18 DÉCEMBRE 2012**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'avis de la Commission Consultative Permanente ;
- VU** la proposition du Directeur de la patinoire ;
- SUR** le rapport de son Vice-Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1 :** La délibération n° 296/2012 du 18 décembre 2012 est complétée ainsi qu'il suit :

<b>SAISON HIVERNALE Billets d'entrée – Séance de patinage général – Soirée à thème</b>	
Adultes	5,00 €
Scolaires – Retraités – 3ème âge	3,00 €
Visiteurs	2,00 €

<b>SAISON ESTIVALE Billets d'entrée – Séance de patinage Roller</b>	
Adultes	4,50 €
Scolaires – Retraités – 3ème âge	2,50 €
Visiteurs	1,50 €

<b>SAISON ESTIVALE Billets d'entrée – Séance de patinage Roller – Soirée à thème</b>	
Adultes	5,00 €
Scolaires – Retraités – 3ème âge	3,00 €
Visiteurs	2,00 €

<b>SAISON ESTIVALE - Stages</b>	
Hockey-Ball (par heure)	4,00 €
Découverte et initiation 'Roller' (par heure)	4,00 €
Découverte et initiation 'Roller Hockey' (par heure)	4,00 €

<b>AFFUTAGE</b>	
<b>A l'unité</b>	
Adultes	4,50 €
Scolaires – Retraités – 3ème âge	3,50 €
<b>Forfait (carnet de 5 affûtages)</b>	
Adultes	18,00 €
Scolaires – Retraités – 3ème âge	14,00 €

**Article 2** : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**

17 voix pour  
 00 voix contre  
 00 abstention(s)  
 Conseillers élus : 19  
 Conseillers présents : 14  
 Conseillers votants : 17

Transmis au Représentant de l'État

Le

Publié le

**ACTE EXÉCUTOIRE**



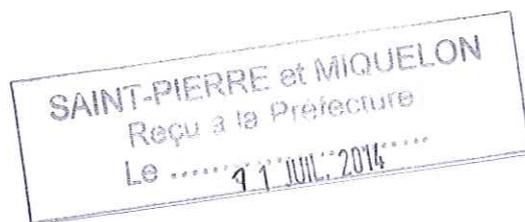
**Le Président,**

**Stéphane ARTANO**

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon  
 Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre  
 Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12



Séance Officielle du 08 juillet 2014

**RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL**

**TARIFS DE LA PATINOIRE TERRITORIALE – COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION  
N°296/2012 DU 18 DÉCEMBRE 2012**

Suite à l'adoption du Schéma de référence pour le développement culturel, artistique, sportif et jeunesse, le 5 juillet 2013, la Collectivité Territoriale a décidé, selon l'axe IV.6, intitulé « Développement de l'offre d'équipements sportifs », d'ouvrir ses structures sur une période élargie dès 2014.

Pour la Patinoire, l'initiative a consisté en l'acquisition d'un revêtement multisports pouvant accueillir le public hors saison de glace, et permettant le développement de nouvelles activités sportives en période estivale.

En période hivernale, des soirées à thème sont organisées, et donnent lieu à paiement hors carte d'abonnement afin de palier les coûts de fonctionnement exceptionnels, liés à ces manifestations.

Un complément à la délibération n°296/2012 du 18 décembre 2012 instituant les tarifs pour la patinoire doit être adopté afin de prévoir les nouvelles activités.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Vice-Président,**



**Bernard BRIAND**